

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS Petite Section - Moyenne Section - Grande Section

Contenu & démarche

LES NOUVEAUTÉS 2008

Contrairement aux programmes de 2007, ces instructions ne demandent pas à l'enseignant de partir d'activités spontanées des enfants. Elles insistent (comme l'ensemble des programmes) sur la notion de règle et celle d'effort.

La verbalisation des activités est évoquée, plutôt pour acquérir un vocabulaire spécifique que pour amener les élèves à discuter pour comprendre comment améliorer le geste ou la performance.

Il est intéressant de noter que les programmes insistent sur la nécessaire progressivité des situations qui doivent être renouvelées d'année en année, sur la prise de conscience des possibilités acquises.

*La disparition de l'item « **activité physique des tout-petits** » exclut ipso facto les « **2 ans** ».*

Les programmes précisent que les activités physiques (**PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES LIBRES OU GUIDÉES, PRATIQUE D'ACTIVITÉS QUI COMPORTENT DES RÈGLES**) contribuent au développement de l'enfant dans différents domaines et proposent :

- De s'exprimer, d'agir, d'explorer des milieux de moins en moins familiers ;
- De **DECOUVRIR LES POSSIBILITÉS DE SON CORPS** à la fois en prenant des risques mesurés et en agissant en sécurité ;
- De pratiquer et de développer les capacités motrices au cours de déplacements variés (courir, sauter, ramper, rouler, glisser, grimper, nager) dans des milieux variés (ce qui implique les activités aquatiques), des manipulations et des jeux de balles, des jeux d'opposition ...

L'accent est mis sur la coordination, la précision du geste, l'apprentissage de règles

- De pratiquer également **DES ACTIVITÉS À VISÉE ARTISTIQUE** (rondes, jeux dansés, mimes, danses). Ces activités doivent permettre aux élèves d'acquérir une image orientée de leur propre corps et de mieux se repérer dans l'espace. (Élaboration et suivi de parcours).